

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2023

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|----|---|------------|
| 1. | Désignation du secrétaire de séance | Page 2 |
| 2. | Approbation du procès-verbal du conseil du 09 juin 2023 | Page 2 |
| 3. | Personnel : CDD pour accroissement temporaire d'activités (2023/2024) | Page 2 |
| 4. | Personnel : tableau des effectifs au 1 ^{er} septembre 2023 | Page 2 |
| 5. | SIEML : diminution des points permanents éclairage public | Page 2 à 3 |
| 6. | Petite enfance : nouveau contrat pour la restauration | Page 3 |
| 7. | Divers | Page 3 |
| 8. | Compte-rendu des commissions | Page 4 |
| 9. | Calendrier | Page 4 |

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Dominique COUSIN, Evelyne MERLET, Laetitia COULONNIER, Nadine BOURCIER.

Membres absents : Yannick LOGER (donne pouvoir à Jean-Robert TIGNON), Bruno GUEDON, Guy VASSOR (donne pouvoir à Nadine BOURCIER), Laurence TISSEROND (donne pouvoir à Claire BIMIER), Nathalie CAILLAUD (donne pouvoir à Evelyne MERLET), Céline FROGER (donne pouvoir à Olivier BACLE), Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Valérie DURAND.

Secrétaire de séance : Olivier BACLE.

~~~~~

## **1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** monsieur Olivier BACLE secrétaire de séance.

## **2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2023**

## **3 – PERSONNEL : CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS (2023-2024)**

Afin de compléter l'équipe d'agents titulaires, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le dispositif de cette année scolaire, soit 9 postes d'adjoints techniques ou d'animation en CDD de fin août 2023 à août 2024 (7 postes pour le restaurant scolaire, 1 poste d'ATSEM en renfort, 1 poste en périscolaire).

Il s'agit de temps incomplets (2 ou 3 heures par jour scolaire pour les agents de cantine, 18,25h pour l'ATSEM en semaine scolaire).

A l'unanimité, le Conseil Municipal **RECONDUIT** ces contrats.

## **4 – PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023**

Suite à ces mouvements de personnel, l'effectif communal s'établira comme suit au 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

38 titulaires ou stagiaires (effectifs en disponibilité exclus) dont 17 à temps complet, soit 29,71 équivalents temps plein ;

9 contractuels et 1 apprenti.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** ce nouveau tableau des effectifs.

## **5 – SIEML : DIMINUTION DES POINTS PERMANENTS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre des économies d'énergies que la commune doit réaliser, le Conseil Municipal avait acté la restriction de l'éclairage public :

- Lotissements : arrêt à 21h00, allumage le matin à 6h45
- Les 4 axes principaux sont éclairés 1 lampadaire sur 2 jusqu'à 23h00

- Arrêt total de tout l'éclairage du 15 avril au 31 août

- Éclairage en permanence des ronds-points rue de la Vendée et rue d'Anjou, et le rond-point du Centre. Une intervention technique par le SIEML est néanmoins nécessaire. Elle n'est pas encore chiffrée, mais une somme de 5000 € avait été votée au budget primitif.

Il est demandé au conseil d'autoriser l'engagement de la dépense pendant les vacances si le devis ne dépasse pas le budget. Dans le cas contraire, il serait présenté au conseil en septembre.

D'autre part, des catadioptrés ont été installés sur ces ronds-points pour les sécuriser la nuit (1212 €).

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DONNE** son accord pour engager les travaux dans la limite de 5 000 €.

## **6 – PETITE ENFANCE : NOUVEAU CONTRAT POUR LA RESTAURATION**

L'entreprise Restoria, chargée de fournir les repas pour le multi-accueil et le centre de loisirs, nous a informé ne plus vouloir assurer cette prestation pour les 0 – 3 ans, à partir de septembre prochain.

Après appel à la concurrence, deux entreprises ont émis des propositions :

Menus 50% bio, exemples de prix :

|                           | <b>Ansamble (€)</b> | <b>API Restauration (€)</b> |
|---------------------------|---------------------|-----------------------------|
| Menu petits 3 composantes | 3,86                | 4,34                        |
| Menu grands 5 composantes | 4,22                | 4,90                        |

Ansamble est moins cher sur tous les menus possibles. D'autres structures du secteur fonctionnent avec eux et en sont satisfaits.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal **CHOISIT** Ansamble pour les deux prochaines années.

## **7 – DIVERS**

### **1-CONVENTION AVEC UNE PROFESSIONNELLE DE SANTÉ POUR LE MULTI-ACCUEIL**

Les textes réglementaires nous obligent à recourir à un professionnel de santé pour les structures petite enfance.

Les missions sont les suivantes : conseiller l'équipe en matière de santé du jeune enfant, y compris les situations de handicap ou de maladie chronique, former au repérage des enfants en danger, promouvoir la santé des professionnels au travail.

Une infirmière puéricultrice madame Passagne Dussart serait prête à intervenir dans notre multi-accueil, à raison de 20h par an (volume horaire demandé par les textes) et 60 € par heure, soit un coût annuel de 1 200 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** ce projet de convention.

## **8 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

### Vie sociale :

-Conseil de l'école publique :

-Effectifs 2023/2024 prévus à 233 contre 239 cette année. A partir de janvier 2024, accueil possible des enfants de 2 ans.

-Toutes les classes sont maintenues l'année prochaine.

-Réfection de 2 pièces prévue pendant les vacances.

### Vie associative et communication :

-Le bulletin municipal est quasi terminé pour une parution semaine 28

-Accueil des nouveaux St Légeois prévu le samedi 30 septembre à 11h à la mairie.

-Repas des aînés, le 19 novembre 2023.

-Itinérances (spectacle de l'AdC) le 12 octobre 2023 à la salle de la Prairie.

-CME : fête des CM le 4 juillet 2023 à la salle de la Prairie.

-Carisport : suite aux doutes sur les possibles interdictions d'arroser les terrains de foot cet été, l'association a décidé de programmer les matchs uniquement dans les communes avec des terrains synthétiques. Il n'y aura donc pas de match à St Léger. La réception de l'équipe le jeudi soir est maintenue.

## **9 – CALENDRIER**

| <b>JUILLET</b> |    |                         |       |
|----------------|----|-------------------------|-------|
| <b>Lundi</b>   | 3  | Bureau AdC              | 18h00 |
| <b>Lundi</b>   | 3  | Commission Cadre de Vie | 20h00 |
| <b>Lundi</b>   | 10 | Commission Vie Sociale  | 18h15 |
| <b>Lundi</b>   | 10 | Conseil AdC             | 18h30 |

| <b>AOÛT</b>  |   |                                                       |       |
|--------------|---|-------------------------------------------------------|-------|
| <b>Jeudi</b> | 3 | Carisport - accueil de l'équipe - salle de la Prairie | 19h00 |

| <b>SEPTEMBRE</b> |     |                                             |                              |
|------------------|-----|---------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Vendredi</b>  | 1er | Conseil municipal                           | 18h30                        |
| <b>Lundi</b>     | 4   | Bureau AdC                                  | 18h00                        |
| <b>Lundi</b>     | 4   | Commission Cadre de Vie                     | 20h00                        |
| <b>Lundi</b>     | 11  | Commission Vie Sociale                      | 18h15                        |
| <b>Mardi</b>     | 12  | Commission Vie Associative et Communication | 20h00                        |
| <b>Samedi</b>    | 16  | CME                                         | 10h00                        |
| <b>Lundi</b>     | 18  | Conseil AdC                                 | 18h30                        |
| <b>Dimanche</b>  | 24  | Élections sénatoriales                      |                              |
| <b>Samedi</b>    | 30  | Accueil des nouveaux St Légeois             | 11h30<br>Parc Mairie ou Pôle |